

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juillet 2026 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :
55 rue Picard, lot 6 664 512 et 65 rue Picard, lot 6 664 511, zone R-24

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une enseigne sur socle contribuant à la signature architecturale du projet domiciliaire WE Charlemagne, à cheval sur deux (2) lots, à une distance nulle des limites latérales, alors que le paragraphe c) du premier alinéa de l'article 166 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15* précise que les enseignes doivent être implantées à une distance minimale d'un (1) mètre des limites latérales.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 29 juin 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 29 juin 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 29 juin 2026.

Donné à Charlemagne ce 29 juin 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière